

Votre contact

Valorey Finance
VALOREY FINANCE

arnauld.masdevall@valoreyfinance.fr



DER

Document d'Entrée en Relation

2024

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, L.519-4-2 du Code Monétaire et Financier et L.521-2 du Code des assurances, il résume toutes les informations légales que VALOREY FINANCE doit avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

1. Renseignements concernant VALOREY FINANCE - Autorités de Tutelle

- SA VALOREY FINANCE.
- Au capital de 951 000 €.
- 389 098 849 RCS PARIS.
- Adresse du siège social : 11 avenue Victor HUGO, 75116 PARIS.
- E-mail : valoreyfinance@valoreyfinance.fr
- Représentée par HENRY MASDEVALL, Président du conseil d'administration.
- NAF 7022Z.
- Orias n° 07005239 (www.orias.fr) au titre de ses activités de Courtier d'assurance, de Conseiller en investissements financiers et de Mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement.
- Adhérent de la CNCGP, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Tel : F. 01 44 69 92 29.

Les activités Courtier d'assurance et de Mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest, 75436 Paris (<https://acpr.banque-france.fr>). L'activité de Conseiller en investissements financiers est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse, 75002 Paris - (<https://www.amf-france.org>).

VOTRE CONTACT

FINANCE Valorey
11 AV VICTOR HUGO
75016 PARIS

Téléphone :
Email : arnauld.masdevall@valoreyfinance.fr

INFORMATIONS

Activités réglementées

VALOREY FiNANCE est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 7005239 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

- Courtier en opérations de banque et en services de paiement
- Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement

- Conseiller en investissements financiers

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

§ Adhérent de la CNCGP, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

§ Le conseil en investissement que VALOREY FINANCE sera amené à vous délivrer sera un conseil en investissement non indépendant.

§ Dans le cadre d'un conseil non indépendant, VALOREY FINANCE évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

§ Dans ce cadre, VALOREY FINANCE peut percevoir de rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client.

§ Les Sociétés de gestion et plateformes avec lesquelles VALOREY FINANCE a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation sont les suivantes : **SIGMA GESTION - A PLUS FINANCE - ALPHEYS - PRIMONIAL - SOGENIAL - SOFIDY.**

VALOREY FINANCE n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les sociétés susnommées.

N° ORIAS : N°7005239

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD

Numéros de polices : 112786342/226915

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Activité de courtage d'assurances de personnes sans encaissement de fonds de tiers	115 000€	115 000€
Intermédiaire en opérations de banque et services de paiements (IOBSP) sans fonds confiés	115 000€	115 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
A PLUS FINANCE	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
ALPHEYS	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
PRIMONIAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SOFIDY	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
SOGENIAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
VATEL CAPITAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions

ASSURANCE

Courtier

VALOREY FINANCE est immatriculée sur le registre de l'Orias au titre des activités réglementées suivantes :

· Courtier d'assurances, catégorie b) de l'article L521-2 du Code des assurances laquelle correspond au Courtier qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

§ Adhérent de la CNCGP, association agréée par l'ACPR.

§ Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier (détention par VALOREY FINANCE d'une participation > 10% dans les droits de vote ou capital d'une entreprise d'assurance ou inversement) : **néant**.

§ Dans ce cadre, nous serons amenés à vous délivrer des recommandations personnalisées lesquelles consisteront à comparer plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un même contrat.

VALOREY FINANCE n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les sociétés susnommées.

· Courtier en opérations de banque et en services de paiement : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

§ Adhérent de la CNCGP, association agréée par l'ACPR.

§ Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus 1/3 du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 de VALOREY FINANCE : **néant**.

§ Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital de VALOREY FINANCE et détenue par un établissement de crédit, de financement ou de paiement ou détenue par le cabinet dans un tel établissement : **néant**.

· Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement

§ Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 de VALOREY FINANCE : **néant**.

§ Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (détention par VALOREY FINANCE d'une participation > 10% dans les droits de vote ou capital Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement ou inversement) : **néant**.

N° ORIAS : N°7005239

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD

Numéros de polices : 112786342/226915

Activité couverte	Assurance	Opérations de banque et services de paiement	Conseil en investissement
RCP	3 500 000 € par sinistre	3 500 000 € par sinistre	3 500 000 € par sinistre

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Activité de courtage d'assurances de personnes sans encaissement de fonds de tiers	115 000€	115 000€
Intermédiaire en opérations de banque et services de paiements (IOBSP) sans fonds confiés	115 000€	115 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Alpheys	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Apicil	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Axa Thema	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Cardif	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Generali	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
MMA	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Nortia	Plateforme de distribution de produits financiers	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Selencia	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Swisslife	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Vie Plus	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours

DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

MÉDIATEURS

Médiateurs compétents en matière de litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers : 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 0.

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso : 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES

Site internet: <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer à une association professionnelle.

RÉMUNÉRATION

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, VALOREY FINANCE est rémunérée par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion :

- Courtier en opérations de banque et en services de paiement :

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la réalisation de l'opération.

- Conseiller en investissements financiers :

Dans ce cadre, VALOREY FINANCE peut percevoir de rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

VALOREY FINANCE peut être amenée à facturer des honoraires au taux horaire Hors Taxes de 300 € ; La prestation est soumise à la TVA, au taux de 20%.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Il est porté à votre connaissance que nos échanges pourront se faire soit à l'occasion d'un rendez-vous physique, par téléphone ou par courrier postal, soit et sous réserve que ce mode de communication soit possible, par e-mail ou par visioconférence.

RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, VALOREY FINANCE peut être contactée selon les modalités suivantes :

- Par courrier en écrivant à l'adresse suivante : 11 avenue Victor HUGO, 75116 PARIS.
- Ou par E-mail : valoreyfinance@valoreyfinance.fr

VALOREY FINANCE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dans les dix jours à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception par écrit de celle-ci ;
- Dans les deux mois maximum à compter de l'envoi de la première manifestation écrite d'un mécontentement, sauf dispositions législatives ou réglementaires plus contraignantes, pour y répondre par écrit.

Si malgré nos échanges, aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur suivant en fonction de l'activité concernée : nous vous rappelons que le médiateur de la consommation peut être saisi deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu. Pour obtenir les coordonnées du médiateur se référer au paragraphe médiation.

En cas d'échec, avec le médiateur, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

RGPD

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil sont collectées et traitées par le responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD) de la société VALOREY FINANCE.

Ces données personnelles sont collectées sur la base de votre consentement éclairé et expresse.

Ces données personnelles sont collectées afin que VALOREY FINANCE vous délivre des conseils quant aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont VALOREY FINANCE, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels VALOREY FINANCE entretient une relation commerciale.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : E-mail : valoreyfinance@valoreyfinance.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 PARIS CEDEX 07

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :